



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24147541

ale,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

01 OCT. 2024

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0448 185 431**

Nom

(en entier) : **SENIORIE DE BRAINE-LE-CHATEAU**

(en abrégé) : **S.B.C. s.a.**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Auguste Latour 43K, 1440 Braine-le-Château**

Objet de l'acte : renouvellement de mandats, renouvellement mandat commissaire

Extrait de l'approbation statutaire de l'actionnaire unique du 07/05/2024

[...]

Résolution 7 - Renouvellement du mandat des administrateurs

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Jean-Claude DEMEUSE, élisant domicile au siège de la société pour l'exercice de ce mandat, de Mr Guillaume RAOUX, élisant domicile au siège de la société pour l'exercice de ce mandat, et de la société anonyme VIVALTO HOME BELGIUM (BCE 0820.420.456) ayant son siège social à 1190 FOREST, Avenue du Domaine n° 13, représentée par Mr Nicolas PETROVIC, élisant domicile au siège de la société pour l'exercice de ce mandat, ceci pour une durée de 6 ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice à clôturer au 31/12/2029. Ces mandats seront exercés à titre gratuit, sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale.

Les administrateurs en fonction réunis en conseil d'administration, étant tous présent(s) ou représenté(s), de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier des formalités de convocation à la présente réunion, et que le quorum de présence étant réuni peuvent valablement délibérer, décident à l'unanimité de déléguer tous les pouvoirs relevant de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à :

- la société anonyme VIVALTO HOME BELGIUM (BCE 0820.420.456) ayant son siège social à 1190 FOREST, Avenue du Domaine n° 13, représentée par Mr Nicolas PETROVIC ;
- Mr Jean-Claude DEMEUSE.

Cette délégation de pouvoir prend effet ce jour pour une durée indéterminée. Cette délégation prendra fin en cas de cessation du mandat d'administrateur.

Ce mandat sera exercé à titre gratuit sauf décision ultérieure contraire du conseil d'administration.

Résolution 8 - Renouvellement du mandat du commissaire

L'actionnaire unique constate que le mandat du commissaire en fonction vient à échéance à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration propose à l'actionnaire unique de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans.

L'actionnaire unique, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat du commissaire de la Société, la société de droit belge "MAZARS BEDRIJFSREVISOREN - MAZARS REVISEURS D' ENTREPRISES" SRL (BCE : 0428.837.889), dont le siège social est situé Manhattan Office Tower Avenue du Boulevard, 21 boîte 8 à 1210 BRUXELLES 21 Belgique (numéro d'identification IRE : B00021), représentée par Mr François COLLIE (numéro IRE : A02317). Le mandat du commissaire ainsi nommé prend effet ce jour et a une durée de trois ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice à clôturer au 31/12/2026. L'assemblée générale décide de fixer la rémunération du commissaire à 7.250 euros HTVA par an indexable et hors frais.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

↳ Réservé
au
Moniteur
belge

Résolution 9 - Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs et à Monsieur LINCE Guy, expert-comptable certifié externe, représentant la SRL Guy LINCE, administrateur délégué de la SA AXIOME, ayant ses bureaux Avenue du Parc, 40 à 4650 CHAINEUX, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Guy LINCE, expert comptable
représentant la SRL Guy LINCE
Administrateur délégué de la SRL KLEVER
Mandataire

Déposé en même-temps : Approbation statutaire de l'actionnaire unique du 07/05/2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/10/2024 - Annexes du Moniteur belge